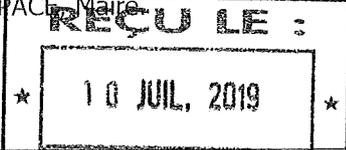


<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 7 Absents : 7 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 27 juin 2019</p> <div style="text-align: center;">  </div>
<p><b>PRÉSENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Alain ESCOFFIER, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Michel PASDELOUP à Dominique ALM, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Maryvonne SALES à Yvelise MONTANE, Laurent VALLET à Patrick MORDELET, Philippe RIGAL à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL à Manuel SOLSONA.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Alain AUBERT, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Frédérique LAURENS</p>	
<p><b>N° 4620</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Création de postes d'adjoint technique</b></p>	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer deux postes d'Adjoint Technique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'adjoint technique pour les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique, à 35h hebdomadaire pour faire face au besoin du service police municipale.</li> <li>- 1 poste d'adjoint technique, pour les fonctions d'agent d'entretien, à 20h hebdomadaire pour faire face au besoin du service entretien.</li> </ul> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C, Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> à la proposition de Monsieur le Maire</li> <li>• <b>Crée</b> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 poste d'Adjoint Technique, à temps complet</li> <li>○ 1 poste d'Adjoint Technique, à 20h hebdomadaire</li> </ul> </li> <li>• <b>Précise</b> que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Complète</b> en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité</li><li>• <b>Dit</b> que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,</li></ul>
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 10 JUL. 2019 Affiché le : 11 JUL. 2019	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 04 juillet 2019  <b>Le Maire, Alain PACE</b> 